au 1er régiment d'infanterie de ligne. — Jules Dubart, sous-lieutenant de réserve au 43e régiment d'infanterie de ligne. — Philippe-Louis Cambier, sous-lieutenant de réserve au 73e régiment d'infanterie de ligne. — Pierre-Joseph Fiévet, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie de ligne. — Joseph-Léon Lecouffe, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie de ligne. — Jean-Baptiste-Marie-Emile Loth, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie de ligne. — Florent-Jean-Baptiste-Germain-Joseph François, sous-lieutenant de réserve au 16e bataillons de chasseurs à pied.

7e régiment. — MM. Désiré-Achille Loorius, sous-lieutenant de réserve au 10e régiment d'infanterie de ligne. — Jules-Louis-Jean-Baptiste Neuville, sous-lieutenant au 73e régiment d'infanterie de ligne.

8e régiment.—François Delvardre, sous-lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie de ligne. — Paul-Constant-Jean-Charles Dusseaussoy, sous-lieutenant de réserve au 8e régiment d'infanterie de ligne. —Pauls-Louis-Justin Faëk, sous-lieutenant de réserve au 43e régiment d'infanterie. — Paul-Daniel Beck, sous-lieutenant de réserve au 110 régiment d'infanterie de ligne. — Maurice Léon Duchâteau, sous-lieutenant de réserve au 110e régiment d'infanterie de ligne. — Edmond Jules-André Basepuin, sous-lieutenant au 43e régiment d'infanterie de ligne. — Joseph Lopez, sous lieutenant de réserve au 1er régiment d'infanterie de ligne.

Les infirmiers militaires. — *Le ministre de la guerre* a décidé que les infirmiers militaires se recruteraient à l'avenir de la manière suivante :

1° Par des engagements volontaires ; 2° par voie d'appel sur chaque contingent annuel ; 3° par des prélèvements faits dans les corps de troupe, lorsque des circonstances extraordinaires l'exigeront.

Les hommes à admettre devront toujours savoir lire et écrire; avoir l'intelligence et l'aptitude physique voulue pour soigner utilement les malades. Les étudiants en médecine et en pharmacie pourront être incorporés dans les sections.

L'instruction militaire des infirmiers comprendra les deux premières parties du règlement de juillet 1884 sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie jusques et y compris l'école du soldat.

Ils devront faire chaque semaine une marche militaire en tenue de campagne.

En dehors du temps employé à l'instruction militaire proprement dite, les infirmiers seront exercés aux diverses manœuvres professionnelles, telles que celles du brancard, des voitures d'ambulance, le montage des tentes, etc.

La progression à donner à l'instruction sera réglée de telle sorte que les infirmiers puissent être répartis dans les établissements du service de santé le 1er avril au plus tard.

Cette instruction sera complétée par les soins des officiers comptables de ces établissements.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le nouveau journal *Le Nord* a publié dans son premier numéro un article assez méchant, à propos des délégués sénatoriaux de Roubaix.

On en devine le sujet : c'est toujours la même histoire.

Au 11 mai 1881 les candidats indépendants, voulant écarter la politique de la Mairie de Roubaix, s'engagèrent à nommer comme délégué sénatorial M. François Roussel, *élu conseiller municipal au premier tour et dont les opinions républicaines sont connues.*

Six mois après, une nouvelle loi vint bouleverser la composition du corps électoral pour le Sénat.

Au lieu d'un délégué, le Conseil municipal de Roubaix dut en nommer vingt-quatre.

Qu'y avait-il à faire ?

Un contrat avait été passé fixant le choix d'*un* délégué.

A ce contrat étaient intervenus :

1° Les candidats indépendants ;

2° 3,700 électeurs conservateurs qui, leur ayant donné leurs suffrages au premier scrutin, les leur ont encore accordés au second tour, malgré l'engagement pris en faveur de M. François Roussel.

3° 700 autres électeurs qui avaient voté pour la liste opportuniste au premier tour ou qui s'étaient abstenus, et qui, au second tour, ont préféré la liste indépendante à la liste dite « de conciliation républicaine » de M. Emile Moreau.

Ce contrat s'était fait uniquement en faveur de M. François Roussel, seul élu au premier tour, dont l'indépendance, les sentiments libéraux et conservateurs sont non moins avérés que les opinions républicaines.

Il ne prévoyait rien et ne pouvait rien prévoir pour les 23 autres délégués.

Comment donc fallait-il les choisir?

Les prendre en dehors du Conseil, parmi des citoyens non élus, n'ayant reçu aucune consécration du suffrage universel, c'était presque certainement faire des désignations peu conformes aux idées, aux désirs des 3.700 conservateurs ou même aux véritables sentiments des 700 autres électeurs, qui sont venus par leur appoint constituer la majorité du 11 mai 1884.

Les uns et les autres auraient été en droit de dire : « Nous étions d'accord sur le nom de M. François Roussel, à la fois républicain et conservateur, partisan de la liberté d'enseignement ; vous n'aviez pas mission de choisir M. X... ou M. Y..., dont les opinions ne nous donnent pas les mêmes garanties, et à qui nous n'avons, sous aucune forme, accordé notre confiance. »

Le Conseil se résolut alors à observer dans ses désignations l'ordre du tableau et à suivre les indications du suffrage universel.

Il a pu le faire, avec d'autant plus d'équité, que les opinions de l'immense majorité des premiers inscrits se rapprochent sensiblement de celles de M. François Roussel lui-même.

Et les deux honorables citoyens désignés exceptionnellement comme délégués le 5 décembre dernier, nous paraissent d'ailleurs appartenir à la même nuance.

Sans doute, les journaux de gauche, pour les besoins de leur polémique, s'efforcent de représenter les conseillers municipaux de Roubaix comme des adversaires de parti-pris du gouvernement établi.

Mais telle n'est pas la vérité.

A la Mairie de Roubaix, on étudie seulement les affaires de la ville ; on ne s'y occupe pas de politique et nous ne savons même pas au juste quelles sont les préférences de tel ou tel de nos collègues.

Mais si l'on voulait rechercher les opinions que professent les conseillers municipaux, on trouverait que la plupart demandent seulement à la République d'être conservatrice et libérale.

Il y a un seul délégué de Roubaix dont le *Nord* puisse sûrement affirmer qu'il connaît à l'avance le vote de jeudi.

Ce délégué, c'est moi.

Eh bien, je le déclare au *Nord*, le jour où ses candidats nous promettraient de cesser la guerre contre la liberté religieuse, où ils s'engageraient à donner à l'enseignement gratuit libre la part qui lui revient légitimement dans le budget de l'Etat et dans celui de la commune, ce jour-là le *Journal de Roubaix* cesserait de les combattre.

Ce ne sont pas leurs préférences républicaines qui nous éloignent d'hommes comme MM. Achille Screpel, Claeys et Merlin ; ce sont leurs votes et leurs engagements anti-conservateurs et anti-libéraux sur des lois et des questions, à nos yeux primordiales, et autrement importantes que celles qui touchent à la forme du gouvernement.

En un mot, ce n'est pas la République qui nous déplaît, c'est l'impulsion qu'on lui a donnée depuis dix ans.

Le *Nord* peut juger, par cette profession de foi du plus compromis des délégués sénatoriaux de Roubaix, combien il a tort de voir des *anti-républicains* dans tous les conseillers municipaux de la seconde ville du département.

ALFRED REBOUX.

Une chûte mortelle. — Un jeune journalier, employé à la filature de coton Mulliez frères, rue de l'Ommelet, a trouvé la mort dans des circonstances bien tristes.

Il était monté sur une échelle, afin d'atteindre une burette à huile qui se trouvait dans une armoire.

Tandis qu'il se disposait à descendre, il s'approcha imprudemment de la grande courroie d'un métier, qui l'atteignit à la tête.

Le choc fit perdre pied au pauvre garçon, qui lâcha prise et tomba, de l'échelle, sur le sol, la tête en avant.

Le crâne était fracturé, et le blessé ne reprit guère connaissance : la mort fut pour ainsi dire instantanée.

La victime de cet accident se nomme Louis Vanderbruggen ; le malheureux jeune homme habitait avec son père rue de Beaurepaire, cour du as-rouge.

Coup de couteau. — Un certain Henri Ghesquière, journalier, travaillant à la peignerie Demarcq-Verkindère, rue Bernard, vient de frapper d'un coup de couteau son contre-maître, Amédée Tabart.

Voici comment les fait se sont passés :

Lundi matin, les ouvriers de la peignerie, ne semblant pas trop disposés à travailler, dès le matin, Amedée Tabart leur avait dit, sans pour cela qu'il fût question d'amendes, qu'ils pouvaient se dispenser de venir après le déjeuner, qui a lieu à 8 heures.

Les uns profitèrent de cette permission, les autres revinrent à la besogne.

Ghesquières, vers neuf heures et demie, s'en vint trouver le contre-maître dans un grenier à farines.

Il commença à le taquiner, le poussant, l'injuriant.

Tabart descendit : Ghesquières le suivit de près et continua à le frapper.

Arrivé aux dernières marches, ses brutalités redoublèrent, et Tabart voulut le prendre à bras le corps pour le mettre dehors.

Alors Ghesquières sortit de sa poche un couteau qu'il brandit sur la tête du contre-maître.

Celui-ci voulant parer le coup, se baissa, et la lame l'atteignit à la nuque, lui faisant une assez profonde entaillade.

M. Denis, médecin, fut appelé aussitôt et constata le peu de gravité de la blessure.

Ghesquières habitait rue des Longues-Haies, cour Vromant. Il est belge d'origine.

Il a été arrêté et sera probablement conduit à Lille, par la correspondance d'aujourd'hui.

L'accident de voiture, arrivé la semaine dernière, n'aura pas de suites fâcheuses.

On se rappelle que Gustave Neukère, monteur de machines, avait été renversé, à la hauteur de la rue des Champs, par la voiture d'un marchand de liqueurs.

M. Dupont, médecin à Tourcoing, lui avait donné les premiers soins, et Breukère avait été admis à l'hôpital.

M. le docteur Bayart, qui a examiné le blessé, a déclaré que ses blessures n'auraient pas de suites graves, et qu'il serait remis sur pieds après quelques jours de repos.

Un escroc. — La police a arrêté un journalier Rémy Vandenabeele, qui allait de porte en porte, réclamer des étrennes, se disant attaché au service de l'ébouage.

Listes électorales. — On nous prie de publier l'avis suivant :

« Le maire de la ville de Roubaix informe ses concitoyens que les demandes en inscription sur les listes électorales seront reçues à partir de ce jour jusqu'au 4 février inclusivement, au secrétariat de la mairie. »

Cartes de visites pour nouvel an, ivoire, bristol, deuil, imprimerie du *Journal de Roubaix* voir prix de page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

TOURCOING

Chronique du tir. — La société des *Carabiniers de la Nouvelle-Aventure* vient de renouveler son Comité pour l'année 1888, comme suit :

MM. François Tanchon, président; Joseph Waetjens, vice-président; Jules Desurmont, trésorier; Amand Leman, Gustave Monaut, secrétaires; Léon Vanpachterbeke, Gérard Vanderstichel, Jules Lefebvre, François Dujardin, Paul Delahousse, Charles Lelong, Anselme Delannoy, commissaires.

Chronique colombophile. — La Société colombophile: *Les Petits Amateurs*, établie chez M. Amand Faveur, rue de Paris, a renouvelé, dans sa réunion du 25 décembre, sa commission qui est ainsi composée pour 1888 :

MM. Désiré Frelier, président ; Louis Fremeaux, vice-président ; Joseph Willems, secrétaire ; Amand Faveur, trésorier.

— L'exposition à la Société *Union et Progrès*, de Tourcoing, comprenait 70 pigeons, appartenant à MM. Hanssenne et Rossur, de Tourcoing.

M. Hanssenne avait exposé 30 vieux : on sait ce qu'ils ont prouvé ce qu'ils valent ; M. Rossour, 50 jeunes de 1887, tous entraînés jusque Paris et provenant des colombiers Gits d'Anvers, Hanssenne de Verviers, Longrée de Waremme-lez-Liège, et de divers amateurs Belges.

Cette première exhibition a paru intéresser vivement les amateurs qui l'ont visitée.

Le dimanche 8 janvier, M. Hanssenne exposera tout son pigeonnier.

A partir du 1er janvier, les lecteurs de Tourcoing pourront s'adresser à notre bureau, 42, rue des Poutrains, pour tout ce qui concerne les fournitures de bureau, commandes d'imprimés, circulaires, avis de naissance, de mariage et de décès.

Nous rappelons que les lettres mortuaires et d'obits donnent droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux — A VIS GRATUIT
dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Selon le *Petit Nord*, le correspondant de Lille nous avait mal renseigné, le conseil municipal n'aurait pas voté le huis-clos avant la discussion du budget des dépenses.

Nous donnons acte au *Petit Nord* de sa rectification ; notre correspondant la contestera s'il y a lieu.

Mais, il n'en est pas moins vrai, qu'après avoir voté le huis-clos mercredi, après l'adoption du budget des recettes, le Conseil municipal s'est ajourné à jeudi, sans que le public en ait rien su.

Il n'y avait pas un chat dans la salle quand le budget des dépenses a été discuté.

La souscription Carnot. — M. le général Faidherbe vient de souscrire 100 fr., et M. Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, une somme de 20 fr., pour l'élévation d'un monument à Carnot.

Le monument d'Antoine Brasseur. — Dimanche, à une heure, après les réceptions officielles de la préfecture, la municipalité de Lille, accompagnée de MM. les membres des commissions des musées, s'est rendue au cimetière de l'Est, pour l'inauguration du monument élevé par la ville de Lille, à la mémoire de son généreux enfant Antoine Brasseur. Une magnifique couronne d'immortelles a été déposée au pied du monument.

M. le général Comte. — Par décision ministérielle du 31 décembre 1887, M. le général Comte, commandant la 1re division d'infanterie du 1er corps d'armée et des subdivisions de région de Valenciennes et d'Avesnes, quitte Lille pour aller à Bordeaux.

Il est nommé au commandement de la 35e division d'infanterie du 18e corps d'armée, et des subdivisions de région de Saintes, de la Rochelle, de Libourne et de Bordeaux, en remplacement de M. le général Galland, nommé au commandement du 8e corps d'armée.

M. le général Comte est remplacé à Lille par M. le général de division Gueylat, disponible.

Pendant son séjour dans notre ville, M. le général Comte avait su s'acquérir de nombreuses sympathies, et son départ sera regretté de tous ceux qui ont eu l'occasion de l'apprécier dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Vol important cour des Élites, quatre arrestations. — M. et Mme Minet, demeurant cour des Elites, 1 bis, à Lille, ont eu de bien vilaines étrennes.

En rentrant chez eux, dans la nuit du 1er au 2 janvier, Mme Minet sentit quelque chose de dur sous son pied ; un objet brillait dans l'obscurité ; elle se baissa et ramassa une cuiller d'argent.

— Tiens ! dit-elle à son mari, une cuiller par terre.

Ayant allumé sa lampe, M. Minet fut stupéfait: ses meubles étaient fracturés, les tiroirs gisaient sur le plancher, 400 francs en or et une nombreuse argenterie avaient disparu ; sur le lit ses papiers étaient étalés, les voleurs les avaient d'abord pris pour des obligations, puis laissés là.

Quelque temps après, un de ses voisins lui rapporta une boîte vide trouvée en face de sa porte. M. Minet reconnut alors celle qui renfermait ordinairement quatre montres d'or.

Désespéré, il courut porter plainte à la police; les agents se mirent aussitôt en campagne et hier ils arrêtaient, dans une chambre de la rue des Trois Couronnes, une fille; puis successivement dans divers autres quartiers, trois autres personnes.

D'après nos renseignements particuliers, il se pourrait que, cette fois-ci, notre police eut fait fausse route.

Dans la nuit du vol, des voisins ont aperçu un homme, la tête recouverte d'un châle de femme, les bras chargés de paquets qui sortait de la cour des Elites. Cet individu et ses complices ont dû prendre, quelque temps après, l'express de 3 h. 09 du matin, pour la Belgique.

Le vol a été commis par quelqu'un qui a eu souvent accès chez M. Minet et qui, le sachant absent pour toute la soirée, en a profité pour s'introduire chez lui avec effraction.

Ce vol a causé un grand émoi dans toute la population ouvrière de la cour des Elites, où tous se connaissent si bien par suite du rapprochement des logements.

Dans sa dernière séance, la Société Industrielle a admis comme membres MM. Dossche, Lefebvre, Sonck et Canonne-Pruvot.

La Société a entendu ensuite une lettre de M. Cornut, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, sur la statistique des essais hydrauliques des chaudières. Dans ce travail, M. Cornut rappelle d'abord dans quels cas le décret du 30 avril 1880 a rendu obligatoire le renouvellement de l'épreuve hydraulique des chaudières à vapeur par le service des mines. Il a recherché si cette addition à la législation de 1865 était une chose bonne et utile, au point de vue de la sécurité.

Les efforts dus à la chaleur qu'éprouvent les générateurs en marche les mettent dans des conditions tout à fait différentes de celles relatives aux essais à la presse hydraulique, et ces efforts ont une grande influence sur leur conservation.

Par conséquent, de bons résultats à l'épreuve n'autorisent pas à conclure que le générateur ne présentera aucun défaut dangereux lors de son emploi.

M. Cornut donne la statistique des essais faits par l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, de concert avec le service des mines du Nord et du Pas-de-Calais, et montre les bons résultats obtenus en opérant ainsi en commun.

Il donne ensuite la statistique officielle des explosions de générateurs, ainsi que celle qui lui a été communiquée par M. Vincotte, ingénieur de l'Association belge des propriétaires d'appareils à vapeur, et il en tire des renseignements intéressants sur le peu de valeur des essais hydrauliques.

M. Cornut termine, en formulant la conclusion suivante :

1° Les essais à la presse hydraulique tels qu'ils sont pratiqués conformement aux règlements ne donnent en général, aucune indication sérieuse et exacte sur le danger qu'il peut y avoir à se servir d'une chaudière.

2° Ces essais peuvent augmenter des défauts existants ou en produire de très dangereux et préparer ainsi une explosion.

LE MEILLEUR SOUHAIT
Voulez-vous un gentil modèle
De souhait pour l'année nouvelle ?
C'est : « Madame, — ou Mademoiselle, —
Au SAVON DU CONGO restez toujours fidèle! »
16230d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

NORD

Le jubilé pontifical à Bergues. — Les habitants de Bergues s'étaient préparés à célébrer dignement le jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Ils ont été à la hauteur de la vieille réputation de la Flandre catholique et se sont véritablement surpassés samedi.

Jamais à l'époque des plus grandes fêtes ou des plus solennelles réjouissances publiques, Bergues n'avait été témoin d'un aussi magnifique spectacle.

Toute la population — riches et pauvres, grands et petits — s'était empressée d'apporter son actif et dévoué concours à l'exécution et à l'organisation des splendides décorations et des féeriques illuminations.

La ville tout entière était sur pied samedi soir, 31 décembre, date qui restera profondément gravée dans le cœur des habitants. En aucune circonstance, on n'avait vu pareille unanimité.

On n'apercevait de tous côtés que lanternes vénitiennes et verres de couleur, qui formaient un ensemble du plus gracieux effet. Ici s'étalaient des transparents de toute beauté, on pourrait dire ciselés avec art, rappelant les principales dates de la vie de Leon XIII. Là, c'étaient des croix, des étoiles de lumière; plus loin, des banderolles de gaz, avec des inscriptions en l'honneur du Saint-Père, couraient gracieusement le long des habitations ; plus loin encore des globes aux couleurs multicolores abritant des jets de gaz se détachaient lumineusement.

Ces brillantes illuminations, disposées avec un goût exquis, ont été favorisées par un temps superbe.

Le vénérable doyen de Bergues, M. le chanoine Staelen, avait déployé le plus grand zèle pour que le jubile sacerdotal fut célébré avec une magnificence digne de Léon XIII.

Dès six heures du soir, toutes les cloches de l'église sonnaient à toute volée et donnaient le signal des illuminations.

Aussitôt de tous côtés et comme par enchantement, les fenêtres s'éclairèrent, et la ville présenta un spectacle d'une splendeur inconnue jusqu'à présent à Bergues.

Dimanche soir les habitants de Bergues, qui, par des manifestations extérieures, avaient voulu, dès samedi, montrer leur amour pour le St-Père, se sont associés plus intimement encore à l'anniversaire sacerdotal célébré par Léon XIII.

Tous se sont rendus à l'Eglise où un salut a été chanté solennellement en l'honneur du jubile pontifical.

Dans cette loyale et généreuse Flandre, on sait encore porter fièrement, sans peur comme sans forfanterie, l'étendard des antiques et indéracinables convictions religieuses.

Une trouvaille. — Les larves de hannetons et de vers blancs ont fait, cette année, dans le Nord, de très grands dégâts, dans les champs de betteraves et dans les pepinières. Il en résulte des pertes sérieuses pour l'agriculture.

Un cultivateur de Fléchin a, dit-on, trouvé un moyen très simple et peu coûteux de faire disparaître les vers blancs de ses champs de betteraves alors que ceux voisins en étaient infectés.

Il se propose d'offrir, moyennant récompense, son secret au ministère de l'agriculture.

Terrible incendie à Haveluy. — Les ateliers et la chambre des machines des mines d'Haveluy viennent d'être entièrement la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à 80,000 fr.

A la suite de cet incendie, quatre cents ouvriers vont malheureusement se trouver pendant trois semaines sans ouvrage.

Affreux accident à Tressin. — Un affreux accident s'est produit dans la matinée du 1er janvier, dans la distillerie de betteraves et de maïs Brabant-Delebart, près du passage à niveau de la petite gare de Tressin.

Vers neuf heures du matin, à la suite de causes qu'il a été jusqu'ici impossible de déterminer, l'une des soupapes d'un des trois générateurs de la distillerie s'est soulevée tout à coup, laissant échapper dans la chaufferie des torrents de vapeur.

Par malheur, trois ouvriers se trouvaient en ce moment sur le générateur, où ils se chauffaient pendant la demi-heure consacrée au déjeuner : deux d'entre eux, Jean-Baptiste Baudemont, âgé de 27 ans, et J.-B. Hautcœur, 18 ans, furent grièvement brûlés sur toutes les parties du corps ; le troisième, Jules Hautcœur, âgé de 16 ans, fut plus légèrement atteint aux mains et aux pieds.

Le premier moment d'émoi passé on releva les trois blessés, qu'on transporta dans une des salles de la distillerie, où M. le docteur Roche leur prodigua les premiers soins.

Dans la soirée, les parents de Brudemont, qui habitent Sainghin-en-Mélantois, vinrent rechercher leur malheureux fils pour le reconduire chez eux : le pauvre blessé y était à peine arrivé qu'il rendit le dernier soupir.

L'état de J.-B. Hautecœur n'est passans inspirer de vives inquiétudes.

M. Mornave, juge de paix du canton de Cysoing, prévenu par M. Brabant, a fait, lundi matin, une descente sur les lieux et entendu plusieurs témoins; il a été toutefois complètement impossible de déterminer la cause de l'accident.

L'entrée de la salle des générateurs était interdite aux ouvriers et cette défense était rappelée sur la porte en caractères d'affiches : toutefois, pendant les grands froids, les ouvriers employés, dans la cour de la distillerie, à la manutention des betteraves, enfreignaient volontiers le règlement et allaient se chauffer aux foyers des générateurs.

Cassel — M. Edmond Ribeire, commis principal de la direction des affaires indigènes de la Cochinchine, chevalier de l'Ordre royal du Cambodge, est décédé à Cassel, le 25 décembre, à l'âge de 27 ans 1/2.

M. Ribeire, de retour de la Cochinchine, était rentré à Cassel, la veille au soir, pour y prendre un peu de repos.

PAS-DE-CALAIS

Une tentative criminelle. — Samedi vers 8h. du soir, le garde forestier Drouin se trouvait en surveillance sur la lisière de la forêt d'Hesdin, territoire de Laloge, lorsqu'il surprit à l'affût un braconnier de cette commune, le nommé Alipré Urbain, couvreur, âgé de 32 ans.

Le brave garde, courant résolument sur lui, allait l'atteindre après l'avoir poursuivi à courte distance pendant plus de cent mètres, quand le braconnier s'arrêta devant lui et l'ajusta presqu'à bout portant. Drouin ne perdit pas son sang-froid; il sut s'effacer à temps et la charge qui lui était destinée ne fit qu'effleurer ses vêtements laissant sur son gilet et sa chemise des traces de brulures.

Malgré l'obscurité, le garde avait reconnu son adversaire. Celui-ci prit la fuite, mais quelques heures plus tard il était arrêté par la gendarmerie d'Hesdin au moment où il allait rentrer chez lui.

Dimanche, dans l'après-midi, le parquet de Montreuil a fait une descente à Hesdin. A l'issue, interrogé par le juge d'instruction, à fait des aveux complets.

On s'accorde dans le pays à réclamer une récompense pour le courage dont a fait preuve la brave Drouin.

Bapaume. — Dimanche vers 11 heures du soir, à Grevillers, deux jeunes gens, Savary et Lecul, frappaient à la porte de Eloy Lecul, oncle de l'un d'eux, et lui demandaient d'ouvrir.

L'oncle sauta à bas de son lit, leur demanda leur nom, et comme pour toute réponse, ils proféraient des menaces, Lecul tira un coup de revolver par une des fissures de la porte.

Les jeunes gens prirent la fuite, disant à l'oncle qu'ils allaient revenir pour lui faire son affaire. Celui-ci, toujours déshabillé, ouvrit sa porte et, reconnaissant son neveu, avec la famille duquel il vit, depuis plus de 20 ans, en mauvaise intelligence, il riposta par quatre nouveaux coups de revolver aux pierres que lui lançaient les jeunes gens.

Savary fut blessé au sein droit, ainsi que Lecul neveu.

L'arrivée du garde mit fin à cette scène.

La blessure de Savary est grave.

BELGIQUE

La Belgique et le jubilé du Pape. — Voici, d'après le *Moniteur de Rome*, le texte du discours prononcé par l'envoyé de S. M. le roi des Belges, M. le duc d'Ursel, dans l'audience qu'il a eue du Saint-Père :

« Très Saint-Père.

» Le Roi, mon Auguste Souverain, m'a fait l'insigne honneur de me confier la plus honorable des missions, celle d'apporter aux pieds de Votre Sainteté, à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, l'hommage de sa piété filiale et de sa profonde et inaltérable vénération. Ces sentiments exprimés dans la lettre que j'ai l'honneur de remettre à Votre Sainteté sont ceux de la Reine et de toute la Famille Royale.

» Je puis ajouter qu'ils sont ceux du pays entier qui n'oublie pas les souvenirs que Votre Sainteté a laissés parmi nous et les marques de sa haute sollicitude dont Elle nous a honorés en toute occasion. »

Voici la réponse du Saint-Père :

» Parmi les nations catholiques qui, en ce moment » célèbrent avec éclat Notre Jubilé Sacerdotal, il » était juste que la Belgique occupât sa place d'honneur et prit à ces fêtes une part spéciale. Un double » titre l'y autorisait : d'une part, la foi vive et traditionnelle de ses fils, toujours si profondément » enracinée dans le cœur de ses populations ; de l'autre, le souvenir fidèle et affectueux qu'elle a voulu » garder de Notre Personne et du séjour, quoique » lointain, que Nous y fîmes comme Nonce Apostolique. »

» Sous l'empire de ce double sentiment, la Belgique » a donné, en cette occasion, libre essor à son amour » et à sa piété filiale envers Nous, et a voulu Nous la » témoigner avec une générosité et une grandeur » d'âme qui a rempli Notre cœur de joie et de consolation.

» A la joie que Nous causent ces démonstrations » du peuple belge vient s'ajouter celle que Nous donne aujourd'hui Sa Majesté le roi Léopold II, en » vous confiant, Monsieur le Duc, comme envoyé » extraordinaire, la noble mission de Nous offrir, en » son nom, ses félicitations et ses vœux.

» Cette démarche de Sa Majesté Nous touche vivement, et Nous vous prions, Monsieur le Duc, de lui » exprimer Notre gratitude et les vœux ardents que » Nous formons pour Sa prospérité. En même temps, » du plus profond de Notre cœur, Nous accordons à » Sa Majesté le Roi, à la Famille Royale et à toute la » nation belge la Bénédiction Apostolique. »

Un discours de Léopold II. — Dans l'allocution que le roi des Belges a adressée le jour de l'an, aux délégations des deux Chambres, le souverain a exprimé tout l'intérêt qu'il porte à l'amélioration du sort des classes laborieuses, et il a particulièrement signalé aux méditations des membres de la Législature les mesures qu'il est question de prendre en Allemagne, pour assurer des pensions aux vétérans du travail.

Parlant du service personnel, il a dit que la question de la paix ou de la guerre ne sera pas posée en Belgique, mais que l'histoire enseigne aux nations la prudence ; elle leur montre combien est dangereux l'excès de la confiance, combien stérile un effort tardif si elles attendent qu'une situation difficile se dessine, combien plus sûre la prévoyance qui parfois écarte le péril pour l'avoir escompté.

Léopold Ier et le « Figaro ». — Le *Figaro* retraçant dernièrement la vie de Léon XIII, alors nonce à Bruxelles, qualifie le roi Léopold Ier, de « prince sceptique avec une pointe d'irreligion et qui ne favorisaient guère les catholiques. »

Léopold Ier, quoique protestant, n'était nullement un prince irreligieux. Les faits suivants le prouvent :

Il autorisa ses enfants à se faire inscrire, parmi les membres protecteurs de la *Sainte-Enfance*. Dans une de ses lettres, il a taxé la libre-pensée comme une secte barbare et idiote, il honorait la Papauté, les évêques et les prêtres, et jamais le respect humain ne l'empêcha de leur rendre hommage. Il voyait dans les catholiques la moëlle de son royaume et dans le libéralisme « un banc de sable » sur lequel on ne peut rien fonder.

Les funérailles de M. Van Praet. — Les funérailles de M. Van Praet ont été célébrées hier matin à Bruxelles avec une imposante solennité.

Le roi assistait au service funèbre célébré en l'église de Notre-Dame du Sablon.

Le long du boulevard de Waterloo était rangé le régiment des carabiniers, de la porte de Namur jusqu'à la rue des Quatre-Bras.

Le cercueil disparaissait sous de nombreuses couronnes. Dimanche soir, la Reine avait envoyé deux superbes couronnes, et la comtesse de Flandre avait fait remettre également une grande couronne de lilas blancs.

Quatre discours ont été prononcés à la mortuaire : par M. de Borchgrave, au nom de la maison du Roi ; par M. Beernaert, au nom du gouvernement, et par M. Frère-Orban qui, après les deux premiers discours officiels, avait tenu à prononcer quelques mots en son nom personnel.

Le Roi se trouvait dans le chœur, lorsque le cortège a fait son entrée dans l'église. MM. Beernaert, le général Nicaise, d'Oultremont de Duras et de Borchgrave tenaient les cordons de poêle.

Le comte de Flandre et le prince Baudouin assistaient à la cérémonie, suivis de tous les dignitaire de la maison militaire du Roi.

Les honneurs militaires ont été rendus par des troupes de tous les corps de la garnison.

Les troupes de cavalerie étaient à pied.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 1er et 2 janvier.* — Alphonse Schoon, rue de la Perche, 35. — Joséphine Schoon, rue de la Barbe d'Or. — Henri Windels, rue de Rohan, 8. — Hector Delcoigne, rue du Tilleul, impasse Duguesclin, 37. — Jules Dumont, rue de la Vigne, cour Delattre. — Georges Desnouliet, rue de Lannoy, fort Desprez, 16. — Eugénie Loef, rue de Liberté maisons Desplanque — Henri Waeles, rue du Fontenoy, 65. — Marie Rocsé, rue Bayart, 2. — Cécile Rivelons, boulevard de Strasbourg, 105. — Louise Tesse, rue du Nouveau-Monde, cour Lepoutre, 2. — Mathilde Demulder, rue Perret, 36. — Jeanne Crieck, rue d'Alma, fort Wattel, 51 — Justine Alvoet, rue Alchimede, 9. — Alida Vanneste, rue de la Potennerie, maisons Guillaume Lefebvre. — Arthur Delmée, rue Meyerbeer, 5. — *Publications de mariages.* — Ivon Roobrouck, 40 ans, journalier, rue de la Paix, et Virginie Charlet, 33 ans, peigneuse, rue la Paix — Jean Baptiste Bayart, 46 ans, tisserand, rue de Lannoy, et Isabelle Mathieu, 51 ans, rue de Lannoy —Emile Dhaye 28 ans, monteur de chaine, rue Saint-Eleuthère, et Françoise Defour, 26 ans, sans profession, rue Daubenton. — Sébastian Willem, 24 ans, tisserand, rue Bernard, et Angélique Mornée, 21 ans, tisserande, rue Magenta. — Jules Van Ecchoute, 25 ans, journalier, rue la Barbe d'Or, et Marie Demynck, 28 ans, soigneuse, rue de la Barbe d'Or — Henri Decaerle, 29 ans, cordonnier, rue Sainte-Elisabeth, et Clémence Delplanque, 21 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth. — Victor Vermandele, 26 ans, tailleur d'habits, rue Wagram, et Emélie Lassens, 26 ans, couturière, rue Rossini. — Jules Spriet, 27 ans, rentreur, à Roubaix, et Palmyre Leroux, 26 ans, bobineuse, à Croix. — Félix Ternynck, 33 ans, industriel, rue de Lille, et Valentine Boulenger, 17 ans, sans profession, rue Pellart. — Jules Lava, 35 ans, boulanger, Roubaix, et Adelaide Delzenne, 26 ans, sans, sans profession, à Mouscron. — Charles Barenne, 22 ans, marchand de cuir, rue du Collège, et Jeanne Olié, 20 ans, sans profession, rue Saint-Roch. — Ferdinand Flevez, 22 ans, employé de commerce, rue de Lannoy, et Hortense Draux, 22 ans, sans profession, rue Decrême. — Julien Delecufcourt, 22 ans, rattacheur, rue Saint-Antoine, et Colette Wartel, 22 ans, rattachense, rue Saint-Antoine. — Paul Nys, 18 ans, pileur, rue de l'Epeule et Eugénie Meerschaert, 18 ans, repasseuse, rue Saint-Etienne. — Désiré Losfeld, 27 ans, peigneron, rue d'Avelghem, et Esther Devernay, 25 ans, repasseuse, rue Perrot. — Louis Hayenne, 23 ans, boucher, Roubaix, et Philomène Deltour, 22 ans, sans profession, à Mouveaux. — François Vanlinde, 26 ans, domestique, rue d'Esiaing, et Octavie Fleurdroit, 27 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 1er et 2 janvier.* — Eugène Evrard, 22 ans, rue de l'Ermitage, 14. — Marie Alluin, 51 ans, rue des Longues-Haies prolongée, maisons Meyer. — Antoine Filières, 63 ans, Hôtel-Dieu. — Eudoxie Vierlinck, 1 ans, rue Général Chanzy, cour Liagre, 6. — Christine Derbaudringhien, 77 ans, rue de Tourcoing, 69 — Anne Meurisse, 11 mois, rue de Lannoy, 46 — Smets, présenté sans vie, rue Watt, cour Six, 25. — Pierre Herlin, 36 ans, rue de Tuntis, 20. — Julien Noyrinckx, 2 ans, Hôtel-Dieu — Charles Dumortier, 65 ans, Hôtel-Dieu — Clémentine Quint, 22 ans, rue de la Balance, 116 — Virginie Stillatus, 71 an, rue de l'Alouette, cour Delannoy, 21.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 25 décembre 1887 au 1er janvier 1888.* — Emile Dooms, Sartel. — Marie Jacquart, Crétinier. — Henri Destailleur, roue du Moulin. — Richard Delerange, Bas chemin — Jean et Jeanne Vanoverbecque, (jumeaux), Petit-Tournay — Prudence Delemme, Beaulieu. — Joseph Varras, Vieille-Place. — Isaïrie Delcroix, Vieille-Place. — Henri Deleplanque, St-Liévin — Hortense Debackere, Touquet. — Augustin Folefeyt, Petit-Tournay. — *Publications de mariages* — Henri Favorelle, 28 ans, domestique, et Elise Salembier, 21 ans, tis erande — Gérard Vils, 35 ans, forgeron, et Marie Conard, 20 ans, tricoteuse. — Henri Leman, 30 ans, tisserand, et Marie Seynave, 22 ans, ménagère — *Déclarations de décès* — Jean Decourcelle, 71 ans 2 mois, tisserand, Hontzarde. — Léon Verbonck, 64 ans 8 mois, tisserand, Hôpital — Henri Mercier, 16 jours, Beaulieu — Elise Jacquart, 30 ans 5 mois, ménagère, Petit-Paris.—Catherine Vieghe, 81 ans 4 mois, sans profession, Place. — Virginie Vandenberghe, 59 ans 5 mois, tisserande, Vieille-Place. — Emile Varras, 37 ans 2 mois, tisserand, Vie